



Programme de formation

Évolution professionnelle des agents publics : comprendre le décret du 22 juillet 2022 – Niveau complément

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 250,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 2 heures

Public : tout public

Prérequis : aucun

Objectifs :

Comprendre les évolutions induites par le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 ;
Savoir informer les agents des dispositifs.

Programme :

- 1- Présentation du décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 et de l'arrêté du 17 août 2023
- 2- Les modalités de formation et d'accompagnement destinées à favoriser l'évolution professionnelle des agents publics
- 3- La notion d'action de formation
- 4- La responsabilité de l'employeur dans l'accompagnement personnalisé
- 5- Le plan individuel de développement des compétences
- 6- Le bilan de parcours professionnel
Contenu du bilan de parcours professionnel ;
Interaction entre le bilan de parcours professionnel collectif et l'entretien « projet de mobilité » ;
Interaction entre le bilan de parcours professionnel collectif et l'entretien professionnel annuel.
- 7- La période d'immersion professionnelle

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants
Apprentissage interactif au cours de discussions, quiz interactif.

Programme de formation

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires, dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).